

AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques ou copropriétaires d'un immeuble, aux occupants uniques ou cooccupants d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville de Mirabel

Municipalité

VILLE DE MIRABEL

Scrutin du

2025 | 11 | 02

Par cet avis public, Isabelle Bourcier, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires uniques ou copropriétaires d'un immeuble, aux occupants uniques ou cooccupants d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville de Mirabel.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours, soit le 18 septembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection ou sur le site internet de la Ville au <https://mirabel.ca/elections>. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire **au plus tard le 28 septembre 2025**.

Après cette date, les demandes seront transmises à la commission de révision, laquelle pourra les recevoir jusqu'au 16 octobre 2025.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 21 octobre 2025**.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Téléphone : 450 475-2002
Courriel : elections@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 7 août 2025

La présidente d'élection,

Me Isabelle Bourcier, avocate